



## OBSERVATOIRE EUROPEEN DU PLURILINGUISME

IVème Assises européennes du plurilinguisme – 18-20 mai 2016 à Bruxelles

Date limite d'envoi des propositions : 15 octobre 2015. Cliquez ICI



### La Lettre de l'OEP N°60

(septembre-octobre 2015)

<http://www.observatoireplurilinguisme.eu>

#### **Éditorial : Réforme des enseignements de langues vivantes : Vous avez dit « diversification » ?**

La réforme du collège, entreprise par la ministre Najat Vallaud-Belkacem, est, en ce qui concerne l'enseignement des langues, un très bon exemple d'une politique contradictoire qui affiche des ambitions sans se donner les moyens de les réaliser.

Cette politique prétend vouloir élever le niveau en langues de deux manières :

- au niveau de l'école primaire, en commençant les enseignements linguistiques au CP et non plus en CE1.
  - au niveau du collège, en commençant l'enseignement de la seconde langue en classe de cinquième et non plus en quatrième.
- Dans sa première version le projet prévoyait de faire effectuer aux élèves en trois ans le même nombre d'heures qu'en deux ans précédemment, mais devant la vague de protestations, le nombre d'heures hebdomadaires est passé de 2 heures par semaine au lieu de 3 jusqu'à présent, à 2 heures 30.

Donc on a effectivement une augmentation du nombre d'heures en langues vivantes sur la durée d'une scolarité.

Par l'avancement de l'enseignement des langues vivantes dès la première classe du primaire (le CP), l'exposition à la langue en classe augmente de 54 heures, dans la réalité au profit quasi-exclusif de l'anglais, à raison d'1 heure et demie par semaine sur 36 semaines.

Par l'allongement de l'enseignement de la LV2 sur 3 ans au lieu de 2 à raison de 2h30 par semaine au lieu de 3 heures par semaine sur 2 ans, l'augmentation est de 54 heures pour la LV2 au niveau du collège, étant observé que 2h30, selon les pédagogues, est au-dessous du minimum pour un enseignement efficace.

Par ailleurs, la ministre a publié le 26 août une circulaire relative à l'établissement des cartes académiques des langues vivantes qui affiche la volonté d'offrir une diversité linguistique et de proposer « un choix de langues vivantes, dans toute la mesure du possible, dès le cours préparatoire ». Cette diversité doit notamment conforter l'enseignement de l'allemand. Il est précisé que « tout élève ayant étudié à l'école primaire une langue vivante étrangère ou régionale autre que l'anglais doit pouvoir poursuivre l'apprentissage de cette langue en classe bilingue dès la classe de sixième. »

On pourrait se féliciter de tant de nobles intentions.

Toutefois, ces mesures sont très largement compensées, voire surcompensées, par des dispositions inverses ou ...->

Direction et rédaction : Christian Tremblay, Anne Bui

La Lettre de l'OEP est traduite bénévolement en allemand, anglais, bulgare, croate, espagnol, grec, italien, polonais, portugais, roumain et russe. Les textes sont accessibles en ligne. Merci aux traducteurs. Pour ajouter d'autres langues, contactez-nous.

Vous pouvez aussi retrouver les Lettres précédentes en [cliquant ici](#)

#### Dans ce numéro

- Édito : Réforme des enseignements de langues vivantes : Vous avez dit « diversification » ?
- La ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.
- Des articles récents à ne pas manquer
- Autres annonces et parutions

-> l'absence de mesures d'accompagnement..

En ce qui concerne le premier degré, on peut s'étonner que les langues vivantes ne soient pas prises en compte dans les épreuves du concours de recrutement des professeurs des écoles. Il est seulement précisé qu'« un bon niveau dans une langue étrangère est également attendu », ce à quoi il faut ajouter qu'actuellement aucune formation en langues ne figure dans les programmes de formation pour les professeurs des écoles dans les ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation). On pourra vérifier par exemple que dans l'Académie de Versailles l'enseignement d'anglais est prévu pour les professeurs en collège et que l'enseignement en allemand n'existe pas, la rubrique étant « à venir ». Autrement dit, il est actuellement exigé des futurs professeurs des écoles moins ...->

<p>-&gt; qu'au baccalauréat.</p> <p>Il est dès lors difficile d'imaginer que les écoliers puissent bénéficier d'un enseignement de qualité et que puissent être mises en place à l'école primaire des classes dans une autre langue que l'anglais, sauf dans certains départements de l'Est de la France. On est en droit de penser que la circulaire sur les cartes académiques des langues vivantes n'a qu'une fonction d'affichage et est une manière de prétendre satisfaire aux engagements européens pour une enseignement précoce des langues. Ce n'est qu'apparence, nous savons, selon un rapport de l'Inspection générale, que depuis le début du développement de l'enseignement des langues à l'école primaire, aucun effet visible n'a été constaté sur le niveau en langues, essentiellement en anglais, à l'entrée au collège, et que même le niveau a baissé. Développer l'enseignement des langues à l'école sans formation des professeurs est une absurdité et un gaspillage consternant de l'argent public. Pour être moins sévère, nous dirons que l'Éducation nationale s'en remet au militantisme et à l'héroïsme des professeurs des écoles convaincus du rôle stratégique des langues vivantes, après bien sûr la langue nationale d'enseignement. Démarche bien peu professionnelle de l'Éducation nationale qui semble voir dans les langues vivantes une fioriture plutôt qu'en enjeu majeur.</p> <p>S'agissant du second degré, la suppression des classes bilangues a pour effet de priver les élèves dont les familles ne peuvent s'offrir l'enseignement privé des voies de l'excellence pour les langues vivantes. Les classes bilangues étaient, dès la première classe du collège, à la fois la voie de l'excellence en langue et un levier pour la diversification, dans la mesure où la certitude de voir assurée la continuité pédagogique de l'école primaire au collège...-&gt;</p>	<p>-&gt;permettait d'envisager avec sérénité la diversification de l'enseignement des langues dès l'école primaire. En supprimant les classes bilangues et en ne mettant pas en place les moyens d'un enseignement diversifié et de qualité à l'école, le ministère se met en contradiction avec lui-même et tue toute perspective de diversification, consolidant la monopole quasi absolu de l'anglais.</p> <p>Sans doute, en sacrifiant les classes bilangues et les sections européennes, le ministère fait-il un choix budgétaire, mais c'est aussi le choix du saupoudrage et de l'inefficacité.</p> <p>Les voies de la qualité et de l'efficacité impliquent une autre stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation des professeurs des écoles</li> <li>- rétablissement et développement des classes bilangues</li> <li>- plan général de diversification des enseignements avec des cartes académiques des langues sur une durée de trois à cinq ans.</li> </ul> <p>Bien sûr cela a un coût, mais c'est le coût de l'ambition et un investissement pour l'avenir. ◀</p> <p>PS : Voir plus bas la Campagne de cartes postales de l'ADEAF et de la FNAI.</p>
<p><b>La ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.</b></p> <p>Réformer la Constitution française pour ratifier la convention européenne des langues régionales et minoritaires, est-ce vraiment nécessaire ?</p> <p>La France fait partie avec l'Italie des 9 pays qui, ayant signé la Convention européenne des langues régionales et minoritaires, ne l'ont pas encore ratifiée.</p> <p>Dans son avis rendu le 30 juillet 2015, Le Conseil d'État a rappelé que le Conseil constitutionnel a jugé dans sa décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 que la partie II de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, rapprochée de son préambule, « confère des droits spécifiques à des « groupes » de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de « territoires » dans lesquels ces langues sont pratiquées et que ses dispositions « tendent à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français » dans la « vie privée » comme dans la « vie publique », à laquelle la Charte rattache la justice et les « autorités administratives et services publics ». Il en a déduit qu'en adhérant à la Charte, la France méconnaîtrait les principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi, d'unicité du peuple français et d'usage officiel de la langue française.</p> <p>C'est donc pour un ensemble de raisons de fond tenant à l'histoire et à la structure de la république française, et non à la seule modification constitutionnelle de 1992 faisant de la ....-&gt;</p>	<p>-&gt; langue française la langue de la République, que le Conseil constitutionnel a jugé que la Convention européenne ne pouvait être ratifiée On aurait pu penser que la réforme de 2008 par laquelle, parmi de nombreux ajustements constitutionnels, les langues régionales sont déclarées appartenant au patrimoine de la France aurait modifié la situation. Selon le Conseil d'État, qui ne mentionne même pas la réforme de 2008, l'incompatibilité constitutionnelle avec la charte européenne demeure, et la ratification créerait une contradiction juridique facteur d'insécurité juridique.</p> <p>Certes la ratification, d'après le projet constitutionnel, serait assortie de la <i>déclaration interprétative du 7 mai 1999</i> que le gouvernement de l'époque avait accompagné de sa signature. Que dit cette déclaration interprétative ? Elle affirmait notamment qu'elle interprétait ce texte comme ..-&gt;</p>

->ne conférant pas de droits collectifs aux locuteurs des langues régionales et minoritaires et n'allant pas à l'encontre du principe d'usage officiel du français énoncé par l'article 2 de la Constitution. Or, selon le Conseil d'État, cette interprétation contredit l'objet de la Charte qui vise, dans des stipulations qui, en vertu de l'article 21 de ce traité, ne peuvent faire l'objet de réserves, à donner des droits aux groupes de locuteurs de langues régionales ou minoritaires et à permettre à ces locuteurs d'utiliser leur langue dans la sphère publique.

Il nous semble que s'il y a contradiction entre l'interprétation de la Charte européenne par le gouvernement français et la Charte elle-même, alors la Charte est aussi en contradiction avec elle-même.

Dans la Charte européenne du plurilinguisme, que l'OEP avait adopté à la suite des 1ères Assises en 2005 à Paris figure une formulation prémonitoire du débat actuel. L'OEP avec ses nombreux rédacteurs avait ainsi rédigé l'article de cette Charte intitulé « Pour une approche différenciée du plurilinguisme », « Au stade actuel de développement de l'humanité, nous pouvons proclamer que toutes les langues, en tant que témoignage de l'expérience humaine, doivent être préservées.

Toutes les langues ne peuvent certes avoir la même vocation, dans l'ordre des sciences, du commerce, ou des relations internationales, mais toutes méritent d'être étudiées, utilisées, enseignées, en tant que système de référence intellectuel et culturel ouvert sur le monde. Le droit à la langue et à la diversité linguistique et culturelle ne se divise pas. La valeur de l'interculturel et du plurilinguisme étant affirmée, la protection et l'encouragement des langues régionales ou minoritaires ne sauraient se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre. (Réf. : Charte européenne des langues régionales et minoritaires). »

En fait, le préambule de la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires affirme également que la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays et régions d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, mais que cette contribution s'effectue dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Voilà donc une formulation qui ressemble à la réserve d'interprétation du gouvernement français et qui permet de penser que la Charte européenne organise elle-même la compatibilité entre des principes opposés : la reconnaissance de droits spécifiques d'une part et le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

On observera que dans la quasi-totalité des domaines, qu'il s'agisse de l'éducation, des médias, de l'action culturelle, la législation française a mis en place toutes les dispositions qui permettent de remplir les conditions de la Charte européenne. La dernière modification en date de 2014 prévoit que le Conseil régional est compétent « pour assurer la préservation de l'identité régionale...->

-> et la promotion des langues régionales. » L'avenir des langues régionales dépend maintenant autant de la société civile que d'interventions législatives ou d'actions publiques volontaristes, notamment au plan local. Qu'apporterait donc la ratification de plus qui n'existe déjà ?

Il faut d'abord souligner que la Convention européenne vise non seulement les langues régionales mais aussi les langues minoritaires, territorialisées ou non.

L'élément primordial est cependant que la ratification aurait pour effet de faire entrer la Charte européenne dans l'ordre juridique interne avec une valeur supérieure à la loi, ce qui veut dire que par la Charte il deviendrait impossible de revenir sur les législations et réglementations favorables aux langues régionales qui ont été adoptés.

Outre l'aspect symbolique, c'est essentiellement cela l'apport de la ratification.

Reste la question qui motivent bien des fantasmes, celles de procédures judiciaires en langue régionale par référence à l'article 9 de la Charte. La précision de la Charte « si nécessaire par un recours à des interprètes et à des traductions » montre bien qu'à l'égard de justiciables parfaitement francophones ce genre de scénario a quelque chose de surréaliste. La question a cependant toute sa pertinence à l'égard de migrants qui n'entrent précisément pas dans le champ d'application de la Charte. Difficile de revenir sur une législation multiséculaire, l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 du roi François 1<sup>er</sup>, qui remplaça pour l'administration de la justice le latin par le français.

Donc, il ne faut pas avoir peur de la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires, bien au contraire. ◀

**L'OEP est une entreprise bénévole dévouée au bien public. Soutenir l'OEP est un acte citoyen. Engagez-vous dans ce combat pour le plurilinguisme et la diversité linguistique et culturelle. C'est un combat noble et utile. [Soutenez l'OEP](#)**

## Des articles à ne pas manquer

**L'OEP a besoin de vous. Pensez à lui apporter votre soutien. Cliquez**

Maintenez les bilangues et les sections européennes !



### Campagne de cartes postales pour défendre les classes bilangues et les sections européennes

Depuis l'annonce du projet de réforme du collège, l'ADEAF, de nombreuses associations, dont l'OEP, et de nombreuses personnalités se sont élevés contre la disparition programmée des classes bilangues et des sections européennes. Pour maintenir la pression sur le gouvernement, l'ADEAF lance à l'occasion de la journée européenne des langues le 26 septembre une grande action nationale : « opération cartes postales ». Elle appelle parents, enseignants, citoyens à envoyer au Président de la République une carte postale illustrée par le dessinateur Plantu.... Lire la suite

[avec les germanistes](#)

[avec les italianistes](#)



### Japão se mobiliza para proteger 8 línguas em desaparecimento

*Preservação cultural: comitê vai criar arquivos digitais destes idiomas e dialetos, organizar reuniões de seus falantes e atividades escolares para promover seu uso*

[Da Efe.] Tóquio – O governo do Japão criou nesta quinta-feira [27/08] um comitê especial para proteger oito línguas em risco de desaparecimento indicadas pela Organização para a Educação, a Ciência e a Cultura (Unesco), todas elas faladas em territórios remotos do país. [Continuar lendo →](#)

### Recherche internationale – une pratique plurilingue (oead-News-95)

Gabriela Slezak Traduction : Anne-Sophie Watrin Article original :

[https://www.oead.at/fileadmin/oead\\_zentrale/ueber\\_den\\_oead/publikationen/pdf/oead.news/2014/oead-news-95-web.pdf](https://www.oead.at/fileadmin/oead_zentrale/ueber_den_oead/publikationen/pdf/oead.news/2014/oead-news-95-web.pdf)

Plurilinguisme vécu dans le cadre d'un projet au Burkina Faso. La communication en plusieurs langues est une chance et non une barrière. Dans le cadre de stratégies d'internationalisation de la part d'universités et d'autres hautes institutions de formation, la compétitivité et les intérêts économiques sont des priorités. La mobilité et une orientation internationale de la formation ont des effets pleinement positifs sur les institutions et leurs acteurs, c'est en tout cas l'hypothèse mise en jeu. L'attention est pourtant à peine portée sur les changements produits à échelle personnelle sur les enseignants, les chercheurs et les étudiants dans leur quotidien professionnel...

[Lire la suite](#)

**GÉOPOLITIQUE**

### Géopolitique : l'atout caché des Français (chronique de Bernard Guetta - France inter)

Semaine de la langue française (et non French Week) oblige, on dit les Français pessimistes. Voici une chronique qui devrait leur remonter le moral. Nous l'avions déjà dit, mais quand le sujet est repris sur la première radio française d'information généraliste, France Inter, évidemment, cela prend plus de poids, n'est-ce-pas ? Donc, n'en déplaise aux adeptes du french bashing, le...

[Lire la suite](#)



	<p><b><u>TTIP : le CEATL se réjouit des recommandations adoptées par le Parlement européen</u></b></p> <p>Source : CEATL, Conseil européen des associations de traducteurs littéraires Bruxelles, le 8 septembre 2015</p> <p>Dans son communiqué du 2 février 2015 , le CEATL alertait sur le fait que l'édition était comprise dans le mandat des négociateurs du TTIP, ce qui pouvait faire peser des risques sur les dispositifs de protection et de promotion du Livre, et notamment sur le prix unique du...</p> <p><a href="#">Lire la suite</a></p>
	<p><b><u>México: Presentan navegador de internet en 26 idiomas indígenas para poner en valor las lenguas maternas</u></b></p> <p>Con el objetivo de conservarlas, Mozilla Firefox lanzó la versión beta de su software adaptado a 22 idiomas indígenas propios de México y cuatro del resto de América Latina. Para el diseño del navegador, que estará disponible para las comunidades autóctonas de Puebla, Chiapas y Yucatán y otros estados mexicanos, se necesitó la participación de diferentes hablantes de lenguas...</p> <p><a href="#">Lire la suite</a></p>
	<p><b><u>Globalesisch, oder was?: Ein Plädoyer für Europas Sprachen (Jürgen Trabant)</u></b></p> <p>Nachdem Wirtschaft und Wissenschaft sich schon seit längerem sprachlich globalisiert haben, raten nun Sozialwissenschaftler und Philosophen, Bundespräsidenten und ehemalige Bundeskanzler dem Land und Europa dringend, fleißig Englisch zu lernen, um die vielen Sprachen Europas, diese Hindernisse der Verständigung, aus dem Weg zu räumen. Diese Kampagne ist völlig überflüssig, weil die...</p> <p><a href="#">Weiterlesen ...</a></p>
	<p><b><u>Pense-t-on mieux seul...ou à plusieurs ? (Philosophie Magazine 92)</u></b></p> <p>Le langage au coeur de ce numéro 92. Ci-après, les premiers mots de l'éditorial d'Alexandre Lacroix qui donnent l'envie de tout lire "Si nous marchons avec nos jambes, nous pensons avec des mots. Nos jambes nous appartiennent. elles sont vraiment les nôtres. Mais les mots? Ils nous emmènent ici et là,,ils nous font voyager dans la connaissance et dans l'imaginaire – mais ils ne sont pas...</p> <p><a href="#">Lire la suite</a></p>
	<p><b><u>Des romans-monde: les incontournables de la rentrée littéraire 2015</u></b></p> <p>RFI - Les voix du monde - Publié le 19-08-2015 Modifié le 20-08-2015 à 17:18 Rentrée littéraire 2015 : Ils s'appellent Boualem Sansal, Yasmina Khadra, Raphaël Confiant, Dinaw Mengestu, Joydeep Roy-Bhattacharya, Toni Morrison, Jean Hatzfeld, Jean-François Samlong, Zoë Wicomb... Ils sont Français, francophones ou étrangers. Leurs romans-monde font entrer les turbulences du global...</p> <p><a href="#">Lire la suite</a></p>
	<p><b><u>Campagne anti-mégots d'une ville cosmopolite : quand l'efficacité de la communication passe par le plurilinguisme</u></b> Histoire sans paroles</p> <p><a href="#">Lire la suite</a></p>

## Annonces et parutions

**L'OEP a besoin de vous. Pensez à lui apporter votre soutien. Cliquez**

	<p style="text-align: center;"><b>Le plurilinguisme, le pluriculturalisme et l'anglais dans la mondialisation (colloque 7-10 octobre 2015, Angers)</b></p> <p>Dispositifs, pratiques et problématiques de l'internationalisation dans l'enseignement</p> <p style="text-align: center;">7-10 Octobre 2015 Université catholique de l'ouest - ANGERS</p> <p>Programme : <a href="http://www.uco.fr/evenements/anglaissup/programme/">http://www.uco.fr/evenements/anglaissup/programme/</a></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Diversité culturelle et société civile, bonnes pratiques et perspectives (Colloque, Paris, 10 octobre 2015)</b></p> <p>L'Observatoire de la diversité culturelle organise le samedi 10 octobre 2015 au Centre Culturel Jean Cocteau des Lilas, un grand colloque international sur le thème de la diversité culturelle. 2015 marque les quinze ans de l'ODC, mais c'est aussi le 10e anniversaire de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ratifiée par 138 pays... <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Séminaire interacadémique et interdegrés "Langues des élèves, langues de l'école" (14 octobre 2015, ESPE Gennevilliers)</b></p> <p>Il est maintenant reconnu qu'il est possible de réinvestir ses acquis linguistiques dans l'apprentissage d'une nouvelle langue. Dans le cadre scolaire, cela implique d'envisager l'apprentissage d'une langue vivante en lien avec les autres connaissances linguistiques, scolaires ou extrascolaires, des élèves, et donc de décloisonner les enseignements, tout en prenant en compte la diversité linguistique et culturelle de la classe et la biographie langagière des élèves. A l'occasion... <a href="#">Lire la suite...</a></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Traductologie et Idéologie (Appel à contributions)</b></p> <p>Date limite : 15 octobre 2015</p> <p>Organisateurs : James Archibald (Université McGill, Canada), Lynne Frangié (Université Lille 3), Mathieu Guidère (Université Toulouse 2), Astrid Guillaume (Université Paris Sorbonne)</p> <p>Lieu : Université Paris Sorbonne (Paris IV), Maison de la Recherche</p> <p>Date : 1<sup>er</sup> février 2016 <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p style="text-align: center;"><b>6èmes Journées Médiçi : « Multilinguisme : frein ou catalyseur de la diffusion scientifique ? » 19 au 21 octobre 2015 - Marseille</b></p> <p>Depuis cinq ans, le réseau MÉDIÇI organise nationalement des journées annuelles de formation et d'information à destination des personnels de l'édition scientifique publique. En 2015, les sixièmes journées du réseau, en partenariat avec le CNRS, le MESR, le LabexMed, Aix-Marseille Université, l'Université de Coïmbra, AVITEM, l'Ambassade de France au... <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p style="text-align: center;"><b>Appel à communication Le défi des frontières linguistiques dans les organisations (Paris, 17-18 mars 2016, GEM&amp;L-ESCP-Europe) Date limite d'envoi des propositions : 30 novembre 2015</b></p> <p>10ème Colloque international du GEM&amp;L : Management &amp; Langage Paris, 17-18 March 2016 ESCP-EUROPE 79, avenue de la République 75011 Paris France</p> <p>APPEL A COMMUNICATIONS Le défi des frontières linguistiques dans les organisations Problèmes, théories et solutions Les entreprises étant obligées de fonctionner en réseaux et de partager les connaissances au plan national et... <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>

	<p align="center"><b>"L'enfant entre deux cultures : familles et professionnels en situation transculturelle"</b>  Journée d'étude organisée par AFaLaC  destinée aux professionnels de l'éducation, du soin ou du secteur social  11 décembre 2015 Le Mans  <a href="http://www.famillelanguescultures.org">www.famillelanguescultures.org</a></p>
	<p align="center"><b>Colloque international "Cultures, Sociétés et Numérique"</b>  Montreal - 15-16 octobre 2015</p> <p>Suite à la publication de son étude « Pour une culture en réseaux diversifiée » (étude disponible via ce lien), le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) organise les 15 et 16 octobre 2015 à Montréal le colloque international "Cultures, Sociétés et Numérique". <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p align="center"><b>Saussure au futur de François Rastier</b></p> <p>Ce petit livre poursuit un but modeste: donner envie de lire ou de relire les écrits originaux de Saussure, pour mesurer la singularité de sa pensée. La découverte en 1996 de manuscrits inédits a favorisé un courant international de réflexion qui permet de réévaluer le statut et les perspectives de la linguistique, notamment dans ses rapports avec la sémiotique et les sciences de la culture.  <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p align="center"><b>Ecrire en langues (O. Anokhina, F. Rastier)  Littératures et plurilinguisme</b></p> <p>La notion de littérature nationale doit beaucoup aux nationalismes du XIXe siècle et sa validité reste d'autant plus douteuse que les langues de culture sont transnationales. Elles attirent des écrivains de toute nationalité, qui à bon droit rivalisent avec ceux qui écrivent dans leur langue maternelle. Par leur connaissance des langues comme par leurs...  <a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p align="center">Réédition de la brochure  <b>Les approches plurielles des langues et des cultures</b></p> <p>Les approches plurielles des langues et des cultures sont des approches pédagogiques préconisant un apprentissage basé sur la mise en regard de deux ou plusieurs langues. A contre-pied de l'enseignement traditionnel, ces méthodes présentent l'avantage de développer la compétence plurilingue de l'apprenant et permettent de devenir plus autonome dans l'usage des langues vivantes étrangères.  Cette publication s'adresse à toute personne intéressée par l'enseignement/apprentissage des langues : enseignants, apprenants, parents d'élèves. <a href="#">Télécharger ou commander la brochure</a></p>
	<p align="center">Numéro 3/2015 des <i>Langues Modernes</i> :  <b>« Enseigner les langues à l'université, un métier qui s'apprend ? »</b>  Numéro a été coordonné par Marie-Christine Deyrich et Norah Leroy.  Sommaire et résumé des articles à consulter sur le site de l'APLV :  <a href="http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article5923">http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article5923</a></p>

	<p align="center"><b>Cultural Migrants and Optimal Language Acquisition (parution 2015)</b></p> <p>Edited by Fanny Forsberg Lundell and Inge Bartning This volume studies language acquisition among cultural migrants. The chapters investigate different aspects of their linguistic knowledge and production and make an important contribution to our understanding of the possibilities and limits of L2 ultimate attainment.</p> <p><a href="#">Pour en savoir plus</a></p> <p>Latest book news from <a href="#">Multilingual Matters</a>.</p>
	<p align="center"><b>Language in International Business : The Multilingual Reality of Global Business Expansion (R. Piekkari, D. Welch, L. S. Welch, novembre 2014)</b></p> <p>Responding to the growing interest in the role of language in international business, this book presents language as a critical management challenge for the internationalizing firm. Several...<a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p align="center"><b>Le blogue de l'Observatoire international des droits linguistiques</b></p> <p>L'article 5.1 de la Loi sur les langues officielles et le plan sur les langues officielles 2015 par Michel Doucet, Professeur titulaire et directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques, Faculté de droit, Université de Moncton, Canada Enjeux juridiques de l'affaire sports-études à Ottawa : Conseil des écoles publiques de l'est de...<a href="#">Pour en savoir plus</a></p>
	<p align="center"><b>Francoprovençal: A study of an emerging linguistic norm (Tesis doctoral: Kasstan, Jonathan. 2015 )</b></p> <p>This variationist sociolinguistic study investigates language change in the Francoprovençal speaking communities of les monts du Lyonnais in France, and the Canton of Valais in Switzerland. Francoprovençal is the label given to a highly fragmented grouping of Romance varieties that have long been in decline in parts of France, Switzerland and Italy. However, emerging new speakers are now leading efforts to reverse language shift: terming their varieties instead Arpitan, these speakers campaign for wider recognition, more favourable language planning policies and increased literacy. While these activists publically decry standardisation, they have also adopted a proposed pan-regional orthographical norm with a series of recommended pronunciations for learners.</p> <p><a href="#">Pour en savoir plus</a></p> <p>Información en la web de Infoling: <a href="http://www.infoling.org/informacion/T164.html">http://www.infoling.org/informacion/T164.html</a></p>
	<p align="center"><b>Conflict, Exclusion and Dissent in the Linguistic Landscape (Rubdy, Rani; Ben Said, Selim, 2015)</b></p> <p>This book focuses on the linguistic landscape as a site of conflict, exclusion, and dissent arising from mechanisms of language policy, language politics and language hierarchies. It examines the way language can be used in particular ideologies to marginalize and conceal other language and as a vehicle for social contestation, impacting local communities as well as the vitality of certain sociolinguistic groups. <a href="#">Pour en savoir plus</a></p> <p><b>Información en la web de Infoling:</b> <a href="http://www.infoling.org/informacion/NB1287.html">http://www.infoling.org/informacion/NB1287.html</a></p>
	<p align="center"><b>Language, Borders and Identity, Watt, Dominic; Llamas, Carmen, eds. 2014, Edinburgh: University Press (288 págs.)</b></p> <p>Language, Borders and Identity includes a wide-ranging and multi-disciplinary discussion of the connections between language, borders and identities. This book covers political, socio-psychological and symbolic borders, takes a multi-disciplinary approach by combining sociolinguistic research with human geography, anthropology and social psychology, and uses international case studies and examples throughout. <a href="#">Pour en savoir plus</a></p> <p>Información en la web de Infoling: <a href="http://www.infoling.org/informacion/NB1276.html">http://www.infoling.org/informacion/NB1276.html</a></p>

**L'OEP a besoin de vous. Pensez à lui apporter votre soutien. Cliquez**